



Société Anonyme

Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare

RPM Gand, division Courtrai

TVA BE 0434.278.896

! SEULES SONT VALABLES LES PROCURATIONS EN LANGUE NÉERLANDAISE !

Les procurations en langue néerlandaise sont les seules à être acceptées officiellement.

Pour que les documents soient lisibles pour nos actionnaires étrangers, nous leur mettons une traduction en anglais et en français à disposition.

Les procurations rédigées en anglais et en français ne sont toutefois pas acceptées à l'assemblée générale.

Des procurations collectives, procurations par substitution ou procurations par des institutions financières, des trusts, des administrateurs de fonds ou des titulaires des comptes en nom et pour la compte de plusieurs actionnaires, doivent être accompagnées par une liste qui mentionne : l'identité de chaque actionnaire individuelle, l'identité du/de la fondé(e) et pour chaque actionnaire individuelle, le nombre d'actions avec lesquelles le/la fondé(e) prend part à la vote.

Les procurations doivent contenir des instructions pour l'exercice du droit de vote concernant les différents points figurant à l'ordre du jour

PROCURATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 MAI 2020

Le/la soussigné(e) (nom, prénom/nom, forme juridique).....

.....
domicilié(e) à (adresse).....

.....

ou

dont le siège social est établi à (adresse du siège).....

.....
et valablement représenté(e) aux fins des présentes, conformément à ses statuts, par (nom, prénom):

.....

.....
porteur/porteuse de (nombre) actions de Roularta Media Group SA, ayant son siège social à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33,

désigne par la présente en qualité de mandataire **Sophie Van Iseghem, secrétaire générale de Roularta Media Group**, nommée à cet effet par le conseil d'administration en application de l'article 6 § 1, 2 ° de l' Arrêté royal n ° 4

portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

afin de le/la représenter en tant qu'actionnaire lors de l'assemblée générale de la société susmentionnée, qui se tiendra le 19 mai 2020 à 11.00 heures au siège social de la société à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33 et **avec l'obligation de voter comme indiqué ci-dessous.**

Ordre du jour et propositions de décision de l'assemblée générale:

1. Lecture du rapport annuel, y compris la déclaration du conseil d'administration relative à la bonne gouvernance.
2. Lecture du rapport du commissaire.
3. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2019 et affectation du résultat.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2019, y compris la décision proposée par le conseil d'administration de ne pas verser de dividende.

APPROBATION REJET ABSTENTION

4. Discussion des comptes annuels et rapports consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.

Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge, par le biais d'un vote distinct, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2019.

Décharge administrateurs

Monsieur Hendrik De Nolf

APPROBATION REJET ABSTENTION

Koinon SCA, avec représentant permanent Xavier Bouckaert

APPROBATION REJET ABSTENTION

Madame Lieve Claeys

APPROBATION REJET ABSTENTION

Verana SA, avec représentante permanente Coralie Claeys

APPROBATION REJET ABSTENTION

Alauda SA, avec représentant permanent Francis De Nolf

APPROBATION REJET ABSTENTION

Monsieur Carel Bikkers

APPROBATION REJET ABSTENTION

Invest at Value SA, avec représentant permanent Koen Dejonckheere

APPROBATION REJET ABSTENTION

Prof. dr. Caroline Pauwels

APPROBATION REJET ABSTENTION

Décharge commissaire

Deloitte, Réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représenté par Charlotte Vanrobaeys

APPROBATION REJET ABSTENTION

6. Approbation du rapport de rémunération.

Proposition de décision: L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération pour l'exercice 2019.

APPROBATION REJET ABSTENTION

7. Reconduction d'un administrateur:

Proposition de décision: Sur conseil du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration recommandera à la prochaine assemblée générale de renommer la SA Verana, représentée par son représentant

permanent, Madame Coralie Claeys, en tant qu'administrateur pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2023.

APPROBATION REJET ABSTENTION

8. Fixation de la rémunération du conseil d'administration.

Proposition de décision:

L'assemblée générale approuve la rémunération du conseil d'administration proposée pour l'exercice 2020, et qui se compose de:

- une rémunération fixe de 100.000 euros pour le président du conseil d'administration, Monsieur Hendrik De Nolf;
- une rémunération fixe de 100.000 euros pour l'administrateur délégué, la SCA Koinon, représentée par son représentant permanent, Monsieur Xavier Bouckaert;
- aux autres membres du conseil d'administration sera attribuée une rémunération fixe de 10.000 euros, complétée par une rémunération par séance du conseil d'administration de 2.500 euros; une rémunération complémentaire de 2.500 euros par séance sera attribuée aux membres des comités du conseil d'administration (le comité d'audit et le comité de nomination et de rémunération); une rémunération complémentaire de 5.000 euros par séance sera attribuée au président du comité d'audit.

APPROBATION REJET ABSTENTION

Afin de:

- prendre part à toutes les délibérations;
- prendre part, au nom du/de la soussigné(e), au vote concernant tous les points figurant à l'ordre du jour;
- signer tous les actes, procès-verbaux et autres documents relatifs à la présente assemblée;
- plus généralement faire tout ce qui apparaîtra nécessaire ou utile pour l'exécution de la présente procuration, avec promesse de ratification.

Signé à, le 2020

(Votre signature doit être précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir".)